



«Et nous aussi nous avons choisi d'être contre-révolutionnaires»

Mgr Lefebvre, retraité sacerdotale, Ecône 1990

# Le pape Léon XIV a signé le document de 30 pages déclarant que la Vierge n'est pas Corédemptrice, mais ce document enseigne avant tout que la Vierge n'a aucun mérite «n° 33: Tout cela non par ses mérites. »

Il s'agit du premier document qui nie officiellement les mérites de la Vierge Marie. Il affirme qu'elle n'est pas Corédemptrice car elle ne peut avoir de mérites, et par conséquent elle ne peut être ni Médiatrice ni Mère de grâce, etc. comme l'enseignaient les papes avant Vatican II. Tout cela: «n°18 : pour... des raisons œcuméniques» afin que ce soit acceptable pour les protestants.

Au contraire, Léon XIII, le 08.09.1892, enseigne: «Seules deux personnes ont acquis suffisamment de mérite pour sauver tous les hommes: N. S. Jésus-Christ et la Vierge Marie.»

## Magistère moderniste

Le pape Léon XIV, il est le chef, il a librement accepté de devenir pape, c'est lui le véritable responsable et il dit: «Présentation. Cette Note... Tout en clarifiant le sens selon lequel certains titres et expressions qui se réfèrent à Marie sont acceptables ou non, ce texte se propose également d'approfondir les justes fondements de la dévotion mariale,

Ils commencent par insinuer que les papes antérieurs à Vatican II n'ont pas enseigné correctement et profondément les "fondements", de la doctrine sur la Mère de Dieu. Et les papes modernistes de Vatican II font-ils mieux ?

Au contraire, ils veulent mener la Révolution anti-mariale qui vise à "changer" la Mère de Dieu pour qu'elle soit acceptable aux yeux des protestants, en niant ses mérites et en la minimisant, ils le disent ouvertement: "n° 18... Le Concile Vatican II a évité d'utiliser le titre de Co-rédemptrice pour des raisons dogmatiques [?], pastorales et œcuméniques. »

Jean-Paul II l'avait déjà officiellement déclaré, O.R. 04.06.1997: «Les titres de Corédemptrice, Médiatrice et Avocate, [enseignés par les papes précédents] sont ambigus et constituent un obstacle à l'œcuménisme. ». Donc, même les titres de «Médiatrice et Avocate», préparons-nous, ils veulent rabaisser la Vierge.

Ce texte anti-marial sera étudié dans les séminaires et prêché dans les sanctuaires : c'est la «madone œcuménique» de la nouvelle religion mondiale. Voyez combien d'expressions équivoques, d'erreurs et d'hérésies ils emploient :

"n°9 : exempté de péché tout au long de sa vie ". [? ils ont du mal à dire : « depuis sa conception » !]

"n°12 La présence de Marie au pied de la Croix est comme un signe de force chrétienne" [Seulement ? N'est-ce pas là qu'Elle méritait d'être Co-Rédemptrice ?]

"n° 14 Rachetée par le Christ et transformée par l'Esprit, " [« Transformé » ou créé immaculé ? La «transformation» pré suppose un état antérieur.]

"n° 15 : le fruit d'une initiative du Père, qui a vu la petitesse de sa Servante (cf. Lc 1, 48) " [L'humilité, et non la « petitesse », voilà un autre exemple où l'on déforme les paroles de l'Evangile pour minimiser le mérite décisif inhérent à son élection.]

... "l'effet de la grâce de l'Esprit-Saint (cf. Lc 1, 28.30), qui a disposé le cœur de la jeune femme de Nazareth " ["a disposé", encore la thèse protestante selon laquelle elle n'a aucun mérite personnel : Dieu fait tout.]... "Le oui de Marie n'est pas une simple condition préalable à quelque chose qui aurait pu être réalisé sans son consentement ni sa collaboration. [Contre les faits historiques, afin de nier ses mérites et de la minimiser, ils inventent la possibilité d'une incarnation sans elle, «sans son consentement ni sa collaboration.»]...

"Sa maternité n'est pas simplement biologique [Sa maternité doit être avant tout « biologique », « Le Verbe s'est fait chair ». « Scandale pour les Juifs... un rire pour les païens » (I Cor. 1,23), Mais amour des chrétiens depuis 2000 ans. C'est seulement ainsi qu'elle est véritablement la Mère de Dieu; autrement, la réalité biologique, historique

Texte original de l'exorcisme de Léon XIII. «Là où est établi le Siège du bienheureux Pierre... là ils ont mis le trône abominable de leur impiété. »

Notre-Dame de La Salette a dit : «Rome perdra la foi et deviendra le siège de l'Antéchrist.»

## Magistère traditionnel

"Ce texte" se permet au contraire de corriger, de minimiser le Magistère des papes précédents qui ont approfondi le mystère de la Mère de Dieu jusqu'à déclarer avec le pape Pie XII, 24.10.1954: "Comme le dit le Docteur Angélique, du fait que Marie est Mère de Dieu, elle reçoit une certaine dignité infinie du Bien infini qui est Dieu. ("Les Enseignements Pontificaux, Solesmes", 'Notre-Dame', n°723)

Le bienheureux Pie IX, le 08.12.1854, avertit que les papes ont toujours approfondi les fondements de la doctrine sur la Vierge :

" Et en effet, l'Eglise par la très grave autorité de son sentiment, par son enseignement, par son zèle, sa science et son admirable sagesse", (E.P. n°45). Ici, cependant, Léon XIV va à l'encontre de « le même sens et de la même sentence » des papes précédents.

Pie XI, 30.11.1933: "Comme co-rédemptrice et associée de ses douleurs" (E.P. n°326) Pie XI, 28.04.1935: "C'est pour cela que nous l'invoquons sous le titre de co-rédemptrice." (E.P. n°334)

Pie XII, Ad caeli Regina, 11.10.1954: « Pour être associé à lui dans la rédemption du genre humain ». (E.P. n°705)

St. Pie X, 08.09.1903 "Vous, ô notre Mère bénie, notre Reine et notre Avocate, vous avez écrasé la tête de l'ennemi". (E.P. n°219).

Pie XII, 13.05.1946: «Le Seigneur soit bénie celle qu'il a établie Mère de miséricorde, notre Reine et Avocate très aimante, Médiatrice de ses grâces.» (E.P. n°407).

Léon XIII, 22.09.1891: « Par la volonté de Dieu, rien de cet immense trésor de toute grâce accumulé par notre Seigneur ne nous est accordé sinon pour Marie. ». (E.P. n°113). Elle est la Médiatrice universelle.

Bienheureux Pie IX, 08.12.1854: "Nous déclarons... que la bienheureuse Vierge Marie dans le premier instant de sa conception, a été... préservée et exempte de toute tache du péché originel, est révélée de Dieu". (E.P. n°62).

Le bienheureux Pie IX, 08.12.1854 met en garde contre les phrases hérétiques : "Les pontifes romains... ils ont proscrit.... l'opinion de ceux qui croyaient et qui affirmaient que ce n'était pas la Conception, mais la Sanctification [«transformé»]... imaginaient une distinction entre le premier et le second instant de la Conception, prétendait qu'à la vérité c'était bien la Conception qu'on célébrait, mais le premier moment de la Conception. ". (E.P. n°38).

C'est la thèse de Benoît XVI O.R. 09.12.2008. "La Vierge est la première à être libérée du péché originel.. Elle n'était pas "libérée", Pie IX dit : la Vierge a été «préservée»! (E.P. n°62).

Pie XII, 16.07.1946: «Parce que notre pauvre siècle à besoins, aujourd'hui plus que jamais, de son humilité.» (I.P. n°420).

Léon XIII, 12.09.1891: "Désirant Dieu la rédemption... il demanda le consentement libre de Marie... Saint Thomas : "pour l'Annonciation on attendait le consentement de Marie. " ". (E.P. n°113).

Pie XII, 19.06.1943: "Elle, qui, au nom de toute la nature humaine, a donné son consentement pour que de mariage ait lieu entre le Fils de Dieu et la nature humaine. ". (E.P. n°381).

Bienheureux Pie IX, 08.12.1854: "L'Eglise.... empruntant les termes mêmes dans lesquels les divines Ecritures parles de la Sagesse... les appliquer... a la Vierge... dans un seul et même décret, avec l'Incarnation de la Sagesse divine". (E.P. n°34).

Le concile d'Ephèse : "En réalité, n'est pas né en premier l'homme normal et alors le Verbe descendit sur lui. " (Denz-S. 251).

et objective est minimisée].

"n°18. Certains Pontifes ont utilisé ce titre sans trop s'attarder à l'expliquer". [ Ici, on qualifie les papes de superficiels, alors même qu'ils étaient de grands théologiens et qu'ils n'ont pas suivi la mode passagère et superficielle de l'œcuménisme].

... "Le Concile Vatican II a évité d'utiliser le titre de Co-rédemptrice pour des raisons dogmatiques, pastorales et œcuméniques"

[Voici la vérité : « pour des raisons œcuméniques », et ils l'affirment ouvertement. L'œcuménisme est une nouvelle doctrine.] ... "la valeur salvifique de nos souffrances offertes avec celles du Christ à qui Marie est unie avant tout sur la Croix" [Ils mettent ici sur le même plan qualitatif la « valeur salvifique » de la Mère de Dieu que celle des fidèles.].

"n° 19: le card. Ratzinger... La formule "Co-rédemptrice" est trop éloignée du langage de l'Écriture et de la patristique et provoque ainsi des malentendus". [Mais, même les dogmes de l'Immaculée Conception et de l'Assomption ne figurent pas dans l'Écriture. Est toujours la thèse protestante « Seule Écriture », tandis que la Révélation se fonde à la fois sur l'Écriture et sur la Tradition orale.(Conc. di Trento, Denz. 995)].

n° 32 " Elle est la comblée de grâce... s'est tenue ferme près de la Croix... Elle a été unie au Christ..."

"n° 33 : "Tout cela n'a pas eu lieu à cause de ses propres mérites". [Voici enfin la thèse protestante de « la grâce seule » : la Vierge ne peut avoir « ses mérites ».] "mais parce que les mérites du Christ sur la Croix lui ont été pleinement appliqués de manière spéciale et anticipée"... Quand nous nous efforçons de lui attribuer des fonctions actives [alors elle n'est que passive et n'a aucun mérite] parallèles à celles du Christ, nous nous éloignons de cette beauté incomparable qui lui est propre. [C'est Léon XIV qui s'est « éloigné » du Magistère traditionnel.]

"n° 37, b) La coopération maternelle de Marie ... l'unique médiation du Christ [Voici une autre thèse protestante enseignée par Benoît XVI O.R. 09.09.2012 : « Marie... sa coopération au plan divin du salut et à la médiation unique du Christ », qui nie la médiation de Marie]... Elle repose donc sur sa médiation, elle en dépend absolument et tire d'elle toute son efficacité." [Ainsi formulés, ils nient l'« efficacité » des mérites de la Vierge, tandis que le pape Léon XIII (08.09.1892) cite : Saint Thomas (Opusculum « Ave Maria ») enseignait que « Seules deux personnes ont acquis suffisamment de mérite pour sauver tous les hommes, Notre Seigneur Jésus-Christ et la Vierge Marie » (E.P. n°126). Et n'est-elle pas Médiatrice et Co-Rédemptrice ?]...

"n° 37, b : C'est pourquoi il faut éviter les titres et les expressions qui se réfèrent à Marie et qui la présentent comme une sorte de "paratonnerre" devant la justice du Seigneur, comme si Marie était une alternative nécessaire à l'insuffisante miséricorde de Dieu. [Là encore, ils exagèrent pour pouvoir nier les mérites de Marie. Citez-vous ceux qui disent que la miséricorde de Dieu ne suffit pas ?].

37.c "L'Eglise ... dans sa dimension sacramentelle" [8e sacrement?]... Marie et tous les croyants, deviennent de diverses manières des canaux d'eau vive." [la différence avec les 'croyants' se limite-t-elle aux 'modalités' ?]"

n° 38 : Marie... qui a reçu dans son sein la force de l'Esprit Saint [« la force ? » ou l'action physique de la fécondation divine niée par Ratzinger – Benoît XVI : Ratzinger, « Foi chrétienne, hier et aujourd'hui » (II p. c.4.a.2,1) : « La conception de Jésus n'est pas une procréation de la part de Dieu... Dans les textes païens la divinité paraît presque toujours comme une puissance fécondatrice, génératrice, c'est-à-dire sous un aspect plus ou moins sexuel, et donc comme "père" de l'enfant rédempteur au sens physique. Or il n'y a rien de tel ». Cette thèse a été republiée sous le pontificat de Benoît XVI dans un article du Oss.Rom. du 25.12.2008, le jour de Noël].

n° 39: "Il y a des anges qui aident Jésus dans le désert des

Les pontifes romains antérieurs à Vatican II n'étaient pas superficiels.

Concile Vatican I sur le Magistère des papes :

Chapitre 4. Le Magistère infaillible du Pontife romain : « En effet, le Saint-Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils manifestent, par sa révélation, une nouvelle doctrine, mais pour qu'avec son aide, ils puissent garder avec sainteté et exposer fidèlement la Révélation transmise aux Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi. »

Pie XI, contre l'œcuménisme, 06.01.1928: « Le Siège Apostolique ne peut sous aucun prétexte participer à leurs congrès ... ce faisant, ils attribueraient de l'autorité à une religion fausse, ... Ces pan-chrétiens, par ailleurs, qui cherchent à fédérer les églises... Développer la charité... au détriment de la foi... ce que nous appelons modernisme... c'est à ce Siège... l'Eglise catholique que les enfants séparés doivent retourner. »

Pie XI, 30.11.1933: "Nous l'invoquons sous le titre de co-rédemptrice" (E.P. n°326)

Pio XI, 28.04.1935: "Comme co-rédemptrice et associée de ses douleurs" (I.P. n°334)

Pie VII, 19.02.1805: " Par elle Dieu descendit sur la terre, c'est aussi par elle que les hommes montent au ciel... son autorité maternelle... Avocate". (E.P. n°13).

Léon XIII, 08.09.1892 cite saint Thomas (Opusc. « Ave Maria ») qui enseigne que : "Seules deux personnes ont acquis suffisamment de mérite pour sauver tous les hommes, Notre Seigneur Jésus-Christ et la Vierge Marie ". (E.P. n°126).

"Des fonctions actives parallèles" ? Pie XII enseigne 01.11.1950: " Elle lui est étroitement unie dans cette lutte contre l'ennemi infernal... le combat commun de la bienheureuse Vierge et de son Fils... un seul et même décret de prédestination" (E.P. n°518-20).

Tout le Magistère traditionnel décrète la Médiation:

Léon XIII, 12.09.1891: " C'est pourquoi, toute grâce que le Seigneur nous accorde ne nous est communiquée que par Marie, c'est ainsi que Dieu le veut... nul ne peut aller à Jésus sans passer par la Mère. (E.P. n°113).

St Pie X, 12.11.1910: "C'est par elle que Dieu Tout-Puissant a fait en sorte que nous recevions tout... trouver Jésus qu'avec Marie et par Marie ". (E.P. n°256).

Benoît XV, 24.12.1915: "Divine Médiatrice... Médiatrice entre l'homme rebelle, et Dieu Mère Divine... la foi et l'histoire nous indiquent... la Médiatrice de toute grâce." (E.P. n°261-2).

Pie IX, 02.02.1849: "Par son... toute puissante intercession... détourner les fléaux du courroux divin. [foudre] . (E.P. n°22).

St. Pie X, 02.02.1904: "Refuge très sûr pour tous ceux qui sont en danger". (E.P. n°234).

Léon XIII 01.09.1883: "Par son intercession, que son Divin Fils soit apaisé..(E.P. n°81).

Pie XII, 20.11.1947: "C'est vers elle que nous nous tournons dans cette vallée de larmes".

Le XIe concile de Tolède déclare : « Fécondées par le Saint-Esprit », (Denz-S. 533).

Pie IX, 26.08.1852, dans son encyclique « Inter omnia », le réaffirme lorsqu'il parle de la Maison de Lorette et dit : "« Fécondées par le Saint-Esprit »".

Conc. d'Ephèse, can.1: "Si quelqu'un ne confesse pas que... la sainte Vierge est la Mère de Dieu parce qu'elle a porté charnellement le Verbe de Dieu fait chair, qu'il soit anathème."

Pie XII, contre ceux qui nient les dogmes et les privilèges de la Vierge 01.11.1950: "Par conséquent, on ne doit pas supporter d'entendre ceux qui nient que le corps de Marie a été élevé dans le ciel mais on doit les siffler... comme des gens imbus d'un esprit hérétique". (E.P. n°516).

Le bienheureux Pie IX enseigne: 02.02.1849: " Puisque c'est en elle que Dieu a placé « la plénitude de tout bien,



tentations" [?"ils aident" Dieu ou ils l'assistent ?]

"n° 45 : Nous ne pouvons pas penser que *ce mystère puisse être conditionné par un "passage" par les mains de Marie*".

[Ils en font une caricature pour saper les fondements de la Médiation de Marie. C'est la libre volonté de Dieu, "inconditionnelle" que la grâce « passe par les mains de Marie » et « par » la libre médiation de Marie. Les papes avant Vatican II, ont enseigné qu'elle est la Mère et Médiatrice de la Grâce: voir les Litanies : « *Mater divinae gratiae* », la liturgie est Magistère !]

"n° 45 : "Le Cardinal Ratzinger avait affirmé que le titre de Marie médiatrice de toutes grâces n'était pas non plus clairement fondé sur la Révélation".

[Mais même le dogme de l'Immaculée Conception et de l'Assomption n'est pas « fondé » sur l'Écriture : c'est toujours la thèse protestante de Ratzinger.]

"n° 47: Notre salut est l'œuvre de la seule grâce salvatrice du Christ, et non de quelqu'un d'autre... Aucun autre être humain ne peut la mériter au sens strict (de condigno)".

[Pourquoi n'ajoutent-ils pas qu'Elle méritez non pas «de condigno» mais «de congruo» ?]... Les mérites de Jésus-Christ, [Le texte italien dit "seulement les mérites du Jesus Christ"] qui s'est livré jusqu'à la fin, nous sont appliqués dans notre justification" [et les mérites de la Sainte Vierge ?]

[Pourquoi nient-ils méthodiquement les mérites de la Sainte Vierge pour notre « justification » ? Nous réitérons ici le Magistère du pape Léon XIII 08-09.1892 qui cite saint Thomas (Opusc. « Ave Maria ») où il enseigne que: «Seules deux personnes ont acquis suffisamment de mérite pour sauver [justifier] tous les hommes, Notre Seigneur Jésus-Christ et la Vierge.»]

"n° 53. . Aucun être humain, pas même les apôtres ou la Très Sainte Vierge, ne peut agir en tant que dispensateur universel de la grâce".

"n° 54. Ni l'amitié avec Jésus-Christ, ni l'inhabitation de la Trinité ne peuvent être conçues comme une chose qui nous vient par Marie ou par les saints. " [Peut-on avoir actuellement « l'amitié de Jésus-Christ » sans la médiation de Marie ? ]... "La liturgie, qui est aussi *lex credendi*, nous permet de réaffirmer cette coopération de Marie, non pas dans la communication de la grâce, mais dans l'intercession maternelle."

"n° 55 : Pour cette raison, nous devons éviter toute description... comme si la grâce de Dieu descendait par différents intermédiaires – comme Marie ... Ce n'est pas un honneur pour Marie de lui attribuer une quelconque médiation dans l'accomplissement de cette œuvre exclusivement divine."

[Au contraire, il déshonore et blasphème la Mère de Dieu, Marie, quiconque nie que Dieu, en réalité, donne sa grâce «exclusivement» par Marie, comme les papes précédents ont enseigné.]

"n° 57: "Le caractère fondamentalement déterminant de la coopération des croyants – principalement de Marie ", [il continue de mettre les croyants et Marie au même niveau et elle n'est que "principalement coopératrice", alors que les papes précédents disent : «Co-Rédemptrice» !] ... "fleuves d'eau vive" qui jaillissent du cœur des croyants (cf. Gv 7,38). Bien qu'il s'agisse d'une image forte, qui pourrait être interprétée comme si les croyants étaient des canaux d'une transmission parfaite de la grâce".

[Est la réalité, la Vierge est véritablement un « canal»: «aqueduc», « cou », indispensable dans le Nouveau Testament comme l'enseigne saint Pie X !]

"n° 65, b : "C'est pourquoi il n'est pas licite de présenter l'action de Marie comme s'Il en avait besoin pour opérer le salut. [Dieu n'en a pas besoin, mais c'est la volonté de Dieu de ne pas accorder la grâce sans la médiation de Marie. Il n'est en revanche « pas permis » d'affirmer, comme l'enseignaient les papes avant Vatican II, que Dieu ne veut pas la médiation universelle de Marie, Dieu la veut !]

"n° 65, c: "Nulle dérogation, nulle addition n'en résulte

de telle sorte que s'il y a en nous quelque espérance, s'il y a quelque faveur, s'il y a quelque salut, nous sachions que c'est d'elle que nous le recevons... parce que telle est la volonté de Celui qui a voulu que nous eussions tout par Marie". (E.P. n°23).

Léon XIII, 20.09.1896: "Mais si comme l'enseigne le Docteur angélique, « rien n'empêche que quelques autres soient appelés en un sens médiateur entre Dieu et les hommes... le même titre de gloire convient plus amplement à la Sainte Vierge, car il est impossible de concevoir quelqu'un qui, pour réconcilier les hommes avec Dieu... agir aussi efficacement que Marie... elle est sa vraie Mère, et, pour ce motif, digne et très agréable Médiatrice auprès du Médiateurs". (E.P. n°194).

Léon XIII, 08.09.1894: "Marie... dans l'office de Médiatrice... auprès de Dieu... par ses mérites". (E.P. n°149).

Pie XII, 15.04.1942: "Son Fils unique acceptera toujours d'exaucer... les prières de la Vierge". (E.P. n°370).

Pie XII, 11.10.1954: "Léon XIII... déclara que la bienheureuse Vierge Marie dispose d'un pouvoir « presque sans limite... et saint Pie X ajoute que Marie remplit cet office « pour ainsi dire par droit maternel »". (E.P. n°709-11).

Benoît XV, 29.06.1921: "Son divin Fils... toutes les grâces accordées par Lui aux hommes sont toujours données par l'intermédiaire et au gré de la Sainte Vierge". (I.P. n°275).

St. Pie X, 02.02.1904: "Elle a été associée par Jésus-Christ à l'œuvre de la rédemption, elle nous mérite de congruo [par son intercession et ses mérites, saint Alphonse, « Gloires de Marie », partie II, discours 2] ce que le Christ méritait pour nous en « condigno » [en justice]... et elle est le ministre suprême de la dispensation des grâces... dispensatrice, comme de droit maternel, des trésors qu'il méritait... Malheureux, qui négligent Marie sous prétexte d'honneur à rendre à Jésus Christ ". (E.P. n°234-5).

Léon XIII, 05.09.1895: "Médiatrice, Réparatrice du monde entier, Dispensatrice des dons de Dieu. (E.P. n°170).

Benoît XV, 22.03.1918: "Marie... on peut justement dire qu'elle a, avec le Christ, racheté le genre humain." (E.P. n°267)

Pie XI, 18.05.1928: "Mère de Dieu... Réparatrice... avocate... dispensatrice et médiatrice de ces grâces." (E.P. n°287).

Pie XII, 13.05.1946: "Le Fils de Dieu, a réfléchi sur sa Mère... l'empire de sa royauté... avec un pouvoir pour ainsi dire infini, dans la distribution des grâces qui découlent de la Rédemption." (I.P. n°413).

Clément XIII, 17.01.1761: "Marie... la gloire de cette créature... impératrice de toutes les nations" (E.P. n° 9).

Pie XII 08.12.1955: "Mère de Dieu et Reine... elle est dispensatrice et arbitre de tout vaillant triomphe".

St. Pie X, 12.11.1910: "C'est par elle... que le Tout-Puissant a voulu nous faire tout posséder... trouver Jésus qu'avec Marie et par Marie. (E.P. n°255-6).

St. Pie X, 21.11.1904: "Afin de tout restaurer dans le Christ... Vierge Marie... "tous les biens ensemble me sont venu avec elle". (Sap.7.11)". (E.P. n°252).

Pie XII, 17.09.1958: " Nous voulons proclamer bien haut... que la restauration du règne du Christ par Marie ne pourra manquer de se réaliser... les puissances de l'enfer s'efforcent... de ravager l'héritage de Marie... par votre puissante intercession... se réalise enfin le Règne du Christ". (E.P. n°847-50).

St. Pie X, 02.02.1904: "La source est donc Jésus-Christ... mais Marie... est l'"aqueduc" ["canal"]; ou, si l'on veut, le cou dont la fonction propre... est... de transmettre au corps les influences et l'efficacité de la tête." (E.P. n°234).

Pie VII, 19.02.1805: "Par elle Dieu descendit sur la terre, c'est aussi par elle que les hommes montent au ciel.

Car les prières... de Marie repose en plus sur un droit maternel... s'approchant du trône de son divin Fils, comme avocate... mais comme mère elle commande." (E.P. n°13).

Pie XII, 13.05.1946: " Elle était réellement digne de recevoir honneur, gloire et empire... incomparablement plus que les plus grands saints et les anges, isolément ou réunis ; parce qu'elle était mystérieusement apparentée, dans l'ordre de l'union hypostatique, à toute la Très Sainte Trinité...

quant à la dignité et à l'efficacité de l'**unique Médiateur, le Christ**". [Il faut plutôt dire «Nulle dérogation» en ce qui concerne Marie, conformément à la volonté du Christ-Dieu selon laquelle toutes ces grâces sont distribuées **par la médiation de Marie.**]

...*"Dieu est le seul Sauveur, qui applique exclusivement les mérites de Jésus-Christ, les seuls nécessaires et absolument suffisants pour notre justification.*

[ **Mais distribués délibérément par Dieu uniquement par l'intermédiaire de Marie.**

Ott, Comp. Teol. Dogm. T. III, sez. III, cap. 3: *"Selon la disposition positive de Dieu, nul ne reçoit la grâce sans la collaboration de Marie."* Ils refusent de montrer la place que Dieu a donnée à la Vierge dans le plan du salut. Qui dérangent-elle ? Les possédés !]... *"Si, dans la communication de la grâce, elle n'ajoute rien à la médiation salvifique du Christ, Marie ne doit pas être considérée comme un instrument primaire de cette donation".* [Le terme « instrument » signifie déjà qu'il n'ajoute rien, mais Marie est plus qu'un instrument « primaire »; elle est indispensable dans le plan actuel de la grâce dans le Nouveau Testament, en ce sens que c'est la volonté de Dieu que toutes les grâces passent par elle, que sans elle Dieu ne veut pas accorder de grâces, essayez de le nier !]... *"en aucun cas être compris comme de manière parallèle."* [Il ne s'agit pas d'une médiation « parallèle », mais d'une médiation dépendante de Jésus, mais Il veut qu'elle soit indispensable pour nous donner Sa grâce, même si cela est met en colère les protestants et les « catholiques » œcuméniques.]

"n° 66: *Tout ce qui précède n'offense ni n'humilie Marie* [Oui ! Il « offense et humilie Marie », et ils le savent, ils s'en rendent compte et tentent de le nier, car, comme les protestants, ils nient son libre arbitre, son consentement libre et, par conséquent, ses mérites. Lucifer, lui aussi, a usé de son libre arbitre et a librement choisi de rejeter Dieu et a tenté de s'élever au même niveau que Dieu.]

"n° 67. *Elle, comme nous tous, n'a mérité sa justification par aucune de ses actions antérieures, ni par aucune action ultérieure*".

[Dieu a prévu avec quelle liberté elle l'aimerait : Léon XIII 08.09.1901 : « *Ses autres mérites extraordinaires... ont participé à la rédemption* » (E.P. n°214).]

"n°78: *"C'est elle qui, comme toute mère, a porté son enfant dans son sein, l'a allaité, l'a élevé avec tendresse avec l'aide de saint Joseph, et elle n'a pas été exempte des chocs et des doutes de la maternité* (cf. Lc 2,48-50).

[Quels « doutes » ?... Vous, hérétiques modernistes, qui avez inventé, dans la nouvelle version de la Bible de la Conférence épiscopale italienne, des erreurs fatales telles que la phrase douteuse attribuée à la Vierge lors de l'Annonciation: « *Comment est-ce possible? Je ne connais pas l'homme* », qui insinue l'incrédulité et est contraire à la phrase interrogative sur la modalité de la manière dont cela doit se produire : « *Comment cela se fera-t-il, puisque je ne connais pas l'homme ?* », enseignée par l'interprétation des papes avant Vatican II. Cfr. texte de don Giorgio Maffei.]

La situation mondiale s'aggrave. L'ennemi a infiltré le protestantisme, qui nie les mérites de l'homme, au sein de l'Eglise (*Accord sur la Justification*, 31.10.1999), et précisément maintenant que Dieu a décrété de nous sauver par la Vierge (Fatima), papes, évêques et prêtres nient les mérites de la Vierge. Il s'agit du **premier document qui nie officiellement les mérites de Marie.**

Lisez plutôt ce que les papes ont déclaré avant le concile.

Léon XIV, sous couvert de synodalité, cherchera à se noyer dans l'anonymat et à minimiser sa responsabilité de pape, propageant les erreurs au sein de la structure synodale, comme dans les systèmes démocratiques.

C'est de sa faute. Il porte la responsabilité du pape.

Lorsque les papes du concile Vatican II accomplissent des choses énormes et tombent leurs masques, il est temps de faire comprendre aux fidèles qu'ils sont en train de changer la religion. Ce texte est un traité sur la manière de faire la Révolution anti-mariale. Préparez-vous pour l'avenir.

S'ils sont en train de changer la religion catholique, êtes-vous capable de le comprendre ?

... avec un **pouvoir pour ainsi dire infini, dans la distribution des grâces qui découlent de la Rédemption... son royaume est usate comme celui de son Fils**". (E.P. n°413).

Benoît XIV 27.09.1748: *"Elle est le fleuve céleste, par qui les eaux de toutes les grâces et de tous les dons sont portés aux cœurs des misérables mortels"*. (E.P. n°4).

Pie XII, 12.10.1945: *"La très Sainte Vierge fut l'instrument providentiel choisi par les desseins du Père céleste pour... répandre partout sa doctrine... Par elle... Par elle... par elle, les Apôtres ont prêché le salut aux nations."* (E.P. n°400).

Pie XI, 29.09.1937: *"Tout ce que nous est accordé nous vient du Dieu tout-puissant par les mains de la Mère de Dieu"*. (E.P. 343).

**C'est donc bien plus qu'un 'instrument primaire'.**

Léon XIII, 05.09.1895: *"Personne n'est sauvé que par vous, ô Mère de Dieu; personne n'obtient un don de la Miséricorde que par vous"*. (E.P. n°171)

Pie XI, 11.12.1925: *"La victoire constante qu'elle a remportée en repoussant la peste de l'hérésie et de l'erreur."* (E.P. n°284).

St. Pie X, 02.02.1904: *"Elle a eu avec lui dans une communauté... une familiarité intime... relations étroite... entre mère et son fils... Cette société de douleurs [non 'parallèle']... entre la Mère et le Fils... la très puissante médiatrice et avocate du monde entier"*, (E.P. n°227-233).

Léon XIII, 08.09.1894: *"Elle... mourant en son cœur avec lui, [non 'parallèle'] transpercée d'un glaive de douleur."* (E.P. n°334)

Léon XIII, 08.09.1901: *"L'éminente dignité de Marie... mérites extraordinaires... elle a participé avec son Fils Jésus à la rédemption du genre humain"*. (E.P. n°214).

Léon XIII, 22.09.1891: *"Ceux qui... osent taxer les bons d'outrance et d'exagération dans le culte qu'ils ont pour Marie; ... ils blessent grandement la piété filiale"*. (E.P. n°115).

Pie XI, 15.08.1933: *"Dieu seul donne la grâce... Mais... elle est ensuite donnée par Marie"*. (E.P. n°151).

Léon XIII, 08.09.1892: *"La rédemption du genre humain que Dieu a commencée par elle"* (E.P. n°127).

Pie IX, 08.12.1954 Dieu a prévu: *"Il destina donc... à son Fils unique, la Mère... il l'aima... qu'il mit en elle... toutes ses plus grandes complaisances... les Pères... de exalter à l'envi... sa glorieuse victoire sur le cruel ennemi... Réparatrice"*. (E.P. n°31; 46; 52)].

Quels «doutes» ? Léon XIII 05.09.1895: *"En raison de sa foi, a été saluée Bienheureuse [pour avoir cru en sa maternité divine]... personne n'est sauvé que par vous"* (E.P. n°171).

St. Pie X, 02.02.1904: *"Bienheureuse qui avez cru [en sa maternité divine] Jésus est cloué à la croix... elle avec une indéfectible constance, reconnaît et adore en lui la divinité... sans douter un seul instant de sa résurrection"* (E.P. n°225 e 241)

Le concile de Trente, section VI, chapitre 16, condamne par 33 excommunications quiconque croit que le salut peut être atteint sans la grâce et quiconque croit que l'homme ne peut mériter par son libre arbitre : *"Canon 4. Si quelqu'un enseigne que le libre arbitre de l'homme, mû et éveillé par Dieu, ne coopère en rien en consentant à ce que Dieu l'éveille et l'appelle... ne peut résister, mais qui, tel un être inanimé, ne fait absolument rien et se comporte de manière purement passive, qu'il soit excommunié."*

La Vierge a donc le mérite d'avoir coopéré en consentant librement et activement à la grâce de Dieu.

Constatant comment les sept papes œcuméniques de Vatican II, afin de créer la « Grande Eglise » avec les orthodoxes et les anglicans, ils changent la foi catholique, et en l'occurrence le Magistère des papes antérieurs à Vatican II concernant la Vierge, le remède consiste à étudier en profondeur le Magistère traditionnel, et nous invitons ceux qui en ont les moyens à réimprimer le volume : « Notre-Dame » des « Les Enseignements Pontificaux » de Solesmes, pour la qualité des index et des textes que nous avons cités ci-dessus. **Persuadons-nous que nous ne connaissons pas suffisamment la Sainte Vierge, sinon nous ne l'étudierons pas.**

Étudiez également « Les Gloires de Marie » de St. Alphonse et le « Traité » de St. L.G. de Monfort.